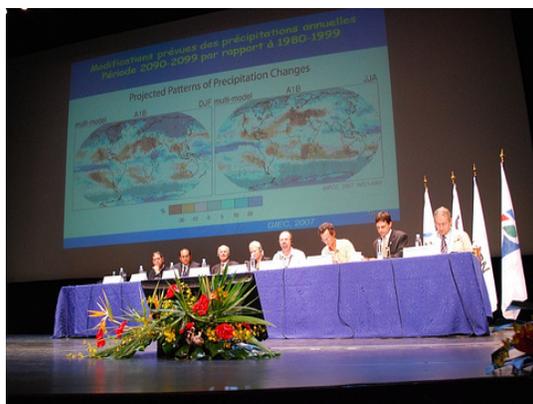


Programme d'appui à l'outre-mer européen pour la gestion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU MESSAGE DE LA REUNION



Credits: IUCN/Wiebke Herding



Credits: IUCN/Wiebke Herding

1 - Contexte du projet

Les 7 Régions ultrapériphériques (RUP) et les 21 Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'Union Européenne possèdent une biodiversité d'une grande richesse et d'une importance considérable, qui se trouve aujourd'hui menacée par nombre de facteurs, dont le changement climatique. Les écosystèmes de ces zones demandent donc à être mieux gérés, d'autant qu'ils peuvent jouer un rôle essentiel dans l'adaptation à ce changement climatique, et ces deux enjeux (adaptation et conservation de la biodiversité) sont donc indissociables et complémentaires. Ces régions, pays et territoires sont presque tous insulaires, et se situent dans des ensembles géographiques (Archipel des Caraïbes, Atlantique Sud, Océan Indien, Pacifique Sud) dont l'importance écologique est considérable à l'échelle planétaire. C'est en réponse à ces enjeux de conservation de la biodiversité et afin de renforcer les synergies et la collaboration entre les multiples acteurs de l'outre-mer européen que la Présidence française de l'Union européenne a donné son label à une conférence organisée par l'IUCN et le Conseil Régional de la Réunion, en partenariat avec l'ONERC¹ et le soutien, y compris financier, du gouvernement français (le secrétariat d'Etat à l'outre-mer qui a fait labelliser l'évènement au titre de la Présidence française de l'Union européenne, les ministères en charge des affaires européennes et de l'écologie) et de nombreux autres parties prenantes². Cette conférence, intitulée « L'Union Européenne et l'Outre-Mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de la biodiversité », s'est déroulée en juillet 2008 à l'île de la Réunion. Elle a rassemblé pour la première fois toutes les entités de l'outre-mer européen et s'est traduite par l'adoption du « Message de la Réunion », repris dans son essence par la Présidence française, dans une déclaration du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, qui fait aujourd'hui référence et dont la mise en œuvre est pour certains aspects déjà engagée, notamment par les services de la Commission Européenne et les états membres de l'UE concernés.

2 – Nature du projet

Le projet de l'accord cadre France –UICN vise à appuyer la mise en œuvre du Message de la Réunion et les initiatives des Etats par un fort appui technique autour d'un enjeu central : permettre aux RUP et aux PTOM de mieux gérer leur biodiversité et de s'adapter au changement climatique en intégrant les implications et les conséquences dans leurs stratégies locales et régionales, notamment en termes de gestion des ressources naturelles et des écosystèmes.

3 – Présentation du projet

Ce **nouveau projet** vise donc à **contribuer dans l'outre-mer européen à la protection des écosystèmes et des espèces, à l'augmentation des bénéfices et avantages économiques,**

¹ L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique

² soutien financier de la Commission européenne

Programme d'appui à l'outre-mer européen pour la gestion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

sociaux, culturels et de sécurité tirés de la biodiversité et à une bonne intégration des écosystèmes dans les plans et stratégies d'adaptation au changement climatique.

Il poursuit deux objectifs spécifiques qui se complètent :

- i) **appuyer les stratégies et les actions de gestion de la biodiversité dans quatre domaines spécifiques:** le renforcement des stratégies locales et écorégionales de gestion de la biodiversité dans les RUP et PTOM ; la gestion des paysages et aires protégées (AP) ; la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ; et le renforcement du volet écosystème dans les plans d'adaptation au changement climatique,
- ii) **créer et animer un réseau et un mécanisme d'appui aux principaux acteurs** impliqués dans la gestion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique dans l'outre-mer européen (Groupe de Travail) appuyant notamment la réalisation des actions relatives aux 4 domaines cités précédemment.

Ce projet répond particulièrement aux recommandations du Message de la Réunion concernant la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux spécifiques des RUP et PTOM dans les négociations internationales, de même que celles concernant les aires protégées, les espèces exotiques envahissantes et la planification pour l'adaptation. Le projet s'inscrit aussi pleinement dans la perspective d'une meilleure intégration des enjeux de l'outre-mer européen dans les politiques communautaires européennes. Il s'inscrit enfin dans une forte dynamique de coopération régionale, échange de pratiques entre communautés, renforcement des capacités régionales, et communication autour des diversités culturelles et biologiques.

4 - Valorisation de l'expertise francophone et implication des commissions de l'UICN

Parmi les nombreuses parties prenantes impliquées de l'outre-mer européen, plusieurs institutions françaises, et en particulier le MEEDDM, le SEOM, l'AFD et le Comité français de l'UICN collaboreront à tous les aspects du projet. La valorisation des expertises disponibles dans l'outre-mer européen et en particulier dans l'outre-mer français (département, collectivités, Nouvelle-Calédonie) à travers les institutions publiques et privées présentes (par exemple les Parcs Nationaux de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion ; les Universités des Antilles-Guyane et de la Réunion ; ou les antennes et directions régionales du CIRAD, de l'IFREMER, de l'IRD ou de l'ONF, ...) sera essentielle ainsi que la valorisation des initiatives régionales et nationales ayant trait à la biodiversité et aux ressources naturelles de l'outre-mer, comme par exemple l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) et ses Comités locaux, l'initiative française pour les récifs coralliens du Pacifique sud (CRISP), l'initiative sur les espèces envahissantes...

5 – Financement et durée

Le projet s'étend d'octobre 2009 à décembre 2011 pour un montant total de 700 000 euros dont **500 000 euros sont apportés par le MEEDDM, le SEOM et l'AFD au titre de l'Accord Cadre France-UICN**. Il est mis en œuvre à partir du bureau régional Pan-Europe de l'UICN en lien étroit avec les bureaux régionaux de la région méso-amérique (Caraïbes), Océanie et avec l'initiative Iles de l'UICN.



Le projet continuera à développer les **partenariats techniques et financiers** qui permettront de démultiplier ses impacts, comme dans le cadre de l'organisation de la Conférence de la Réunion.

Il fera l'objet d'une **évaluation** en 2011.

Plus d'infos :

www.iucn.org/about/union/secretariat/offices/europe/places/overseas/

Contacts : paul.grigoriev@iucn.org

pascal.colin@outre-mer.gouv.fr ; brigitte.maurizi@developpement-durable.gouv.fr